

**Madame CROUZET LILIANE  
5 RUE DES LAVANDIERES  
07800 SAINT GEORGES LES BAINS**

SAINT-GEORGES-LES-BAINS, le 07 MAI 2026

**N/Réf.** : DP00724026A0028

**Objet** : Non opposition à une déclaration préalable

Madame,

Vous avez déposé une déclaration préalable n°DP00724026A0028 enregistrée le 15/04/2026 pour un projet de montée du serre à SAINT-GEORGES-LES-BAINS (parcelle cadastrée AB-0199, AB-0203).

Le service instructeur a procédé à l'instruction de votre dossier. Il s'avère que les travaux sont conformes au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

Cependant, le terrain est concerné par un emplacement réservé : « *ER 01 : Aménagement du carrefour.* »

Le délai d'instruction de votre déclaration préalable est d'un mois conformément au code de l'urbanisme.

Ainsi, à compter du 16/05/2026, vous bénéficierez d'une décision tacite et vous pourrez commencer les travaux après avoir :

- affiché sur le terrain le récépissé de dépôt pour attester la date de dépôt,
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

Vous trouverez ci-joint la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux qui doit être complétée et déposée en Mairie à la fin des travaux.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



Geneviève PEYRARD

Pour le Maire et par délégation  
adjoint chargé de l'Urbanisme  
Roger MAZOYER